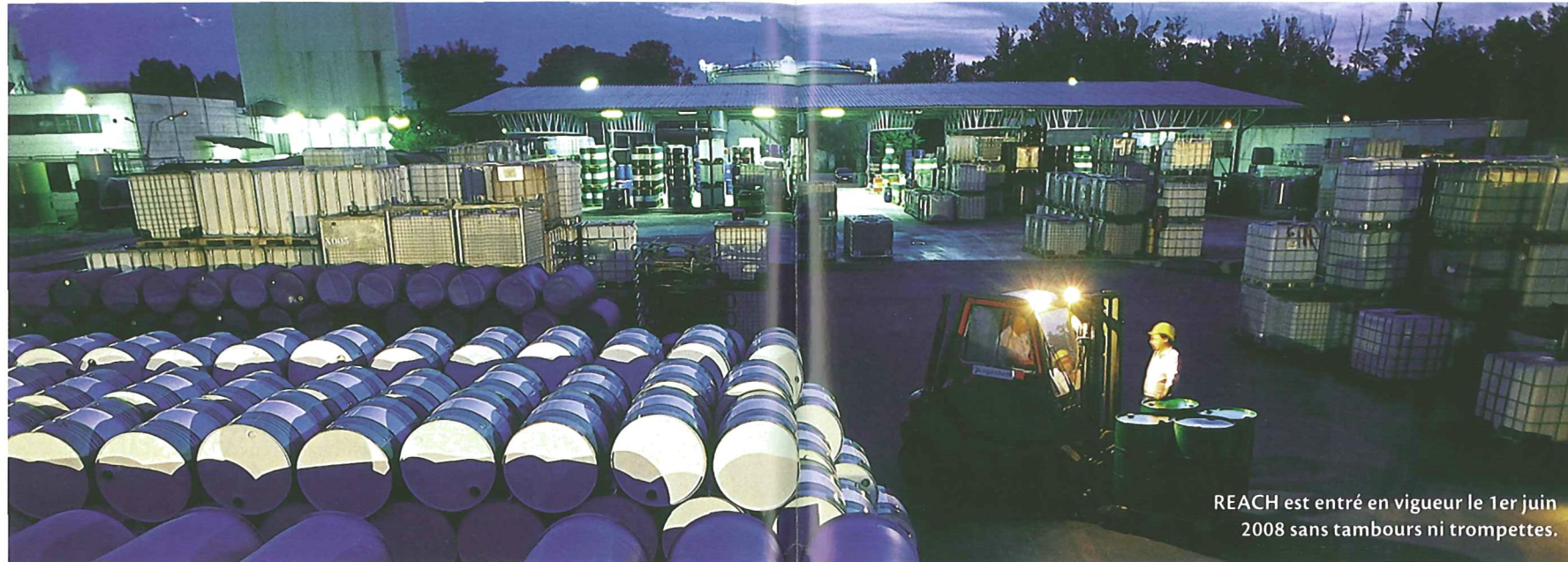


# Un trajet avec beaucoup d'arrêts

Suite à l'introduction de l'AEO et aux tribulations de l'introduction de la PLDA en Belgique, on oublie parfois que le trajet vers l'e-Customs voulu par la Commission européenne implique de nombreux autres arrêts. Aussi, nous profitons de ce numéro spécial pour faire le point sur le Multi-Annual Strategic Plan (MASP), qui se déroule en quatre phases.

MARCEL SCHOETERS



REACH est entré en vigueur le 1er juin 2008 sans tambours ni trompettes.

à l'importation et l'exportation. Cela devrait se faire au cours de la période 2012-2013.

La quatrième phase du MASP prévoit la création du Single Electronic Access Point. Le SEAP doit permettre aux opérateurs économiques d'introduire toutes les déclarations électroniques via un seul interface, qu'ils sont libres de choisir. Cet interface assure la connexion avec tous les systèmes douaniers de l'UE. Le Guichet Unique (Single Window), enfin, offre aux opérateurs économiques la possibilité de faire dérouler l'ensemble de la communication avec les autorités via un seul portail créé par Etat membre. ■

ec.europa.eu/taxation\_customs/resources/documents/masp\_en.pdf

La première phase du MASP est désormais pleinement opérationnelle. REACH (Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals), est entré en vigueur le 1er juin 2008 sans tambours ni trompettes. Il s'agit d'un enregistrement obligatoire, qui remplace 40 législations existantes.

L'objectif de cet enregistrement est d'identifier les caractéristiques in-

## »La deuxième phase du MASP comporte le Community Customs Information Portal.«

trinsèques d'un produit chimique. Jusqu'au 30 novembre, les entreprises pouvaient faire enregistrer leurs produits chimiques gratuitement. Depuis le 1er décembre, cela coûte 31.000 EUR par tonne. "REACH a un impact sur l'importation et la production de produits chimiques", déclare Julien Pauwels, de Deloitte. "Ne pensez pas trop vite que cela ne

vous concerne pas. Il n'y a que peu d'activités qui n'impliquent pas de produits chimiques."

A partir du 1er juillet 2009, la déclaration simplifiée devra obligatoirement et préalablement se faire par voie électronique. En Belgique cela se fera via la PLDA. La même date et les mêmes conditions s'appliquent à l'exportation. Le Code de la Douane modernisé a officiellement été publié le 4 juin 2008. Les décrets d'application doivent être publiés entre le 24 juin 2009 et le 24 juin 2013.

Ce qui deviendra important pour les multinationales, c'est le dédouanement centralisé. Celui-ci permettra de déclarer des marchandises dans un autre bureau que le bureau d'importation. Toutefois, cette facilitation ne vaut que pour les AEO. L'avantage pour les entreprises est qu'elles ne devront plus communiquer qu'avec une seule instance.

La Single Authorisation ou l'Authorisation Unique, qui n'a jusqu'ici pas encore été publiée par la Commission

européenne, est une autorisation transfrontalière qui ne sera plus liée à un règlement douanier.

L'EORI, l'Economic Operators Registration and Identification System, entrera déjà en vigueur le 1 janvier 2010 dans certains Etats membres et devra être opérationnel dans tous les Etats membres le 1er janvier 2011.

### PHASES SUIVANTES

La deuxième phase du MASP comporte le Community Customs Information Portal. Toutes les données relatives à l'importation et l'exportation y sont mises à disposition des opérateurs économiques. Le CCIP débutera le 1er avril 2010 et devra être opérationnel un an plus tard. Grâce à une harmonisation des systèmes informatiques liés à la tarification, l'Environnement Tarifaire Intégré devrait également être opérationnel d'ici fin 2010.

Dans une prochaine phase, l'Automated Import System (AIS) et l'Automated Export System (AES) devront intégrer toutes les données ayant trait



Prenez le contrôle sur le flux de marchandises

PUT LOGIC IN YOUR LOGISTICS

Une utilisation efficace du temps et des moyens, la maîtrise des coûts et la rentabilité constituent le souci permanent de chaque entrepreneur actif dans la logistique. La connaissance, l'information et la transparence sont les conditions nécessaires. Grâce au logiciel modulaire d'INTRIS, tout ceci est à votre portée.

INTRIS ne développe pas de logiciels prêts à l'emploi mais une gamme totale intégrée de modules souples offrant le parfait équilibre entre la normalisation et la spécialisation.

### OFFRE TOTALE

Les différents modules logiciels TRIS offrent une solution idéale pour tous les aspects de la maîtrise du flux de marchandises: Expédition • Gestion d'Entrepôt • Agent de Ligne • Douanes • Gestion Globale de Dossier • Fret Aérien • Planification • Transporteur • Réparation de Container • Contrôle de Container • Tarifs • Reporting • EDI

### INTRIS NV

Wapenstilstandlaan 47 - B-2600 Berchem  
Tél. 0032 (0)3 326 50 75 - Fax 0032 (0)3 326 42 23  
sales@intris.be - www.intris.be

INTRIS  
Software for  
Transport & Logistics

